



DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION
DES DOSSIERS DE MARIAGES

POUR LES EPOUX

- ✓ Copie intégrale de l'acte de naissance à demander à la commune de naissance
- ✓ Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- ✓ Si contrat de mariage, certificat délivré par le notaire.
- ✓ Pour les couples ayant des enfants communs copie du livret de famille.
- ✓ Un justificatif de domicile au nom des futurs époux.

Pour les époux étrangers

- ✓ Copie intégrale de l'acte de naissance à demander au consulat
- ✓ Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- ✓ Certificat de coutume délivré par le consulat.
- ✓ Certificat de célibat délivré par le consulat.
- ✓ Un justificatif de domicile au nom des futurs époux.

POUR LES TEMOINS

- ✓ Copie de la carte d'identité, passeport ou permis de conduire.